

Webinaire interdisciplinaire sur le foncier en Afrique de l'Ouest

1 – 3 Décembre 2020

Du 1^{er} au 3 Décembre 2020 s'est tenue une rencontre d'échanges sur le foncier en Afrique de l'Ouest, organisée par Lamine Doumbia, Aïdas Sanogo et Modou Niang. Initialement prévue pour se dérouler à l'Université Gaston Berger en Avril 2020, l'activité a d'abord été reportée à une date ultérieure et finalement organisée de manière virtuelle du fait des contraintes liées la crise sanitaire mondiale.

L'un des objectifs principaux de ces trois jours de travail est la mise en place d'un réseau interdisciplinaire de jeunes chercheurs Africains travaillant sur la thématique du foncier. Conscient de la nature transversale du foncier, nous souhaitons avoir un cadre au sein duquel la recherche fondamentale et la recherche appliquée se complètent afin de décortiquer, comprendre, analyser, proposer des solutions endogènes et contextuelles à la question foncière en Afrique. Concrètement cela se traduira par des publications communes, des échanges fructueux et continus à diverses échelles entre chercheurs de différentes disciplines.

Le présent rapport vise à souligner les points saillants du webinaire ainsi que les objectifs fixés à atteindre au cours de l'année 2021.

La dizaine de communications s'articulait principalement autour des thématiques suivantes : le pluralisme juridique, l'urbanisation et la gouvernance foncière rurale. En se basant sur des données empiriques provenant de régions urbaines et rurales au Sénégal, en Guinée Bissau, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso, les intervenants ont relevé l'importance capitale de la problématique foncière et son impact sur différentes sphères de la vie en société, notamment l'économie, la culture, la politique et l'environnement.

A l'issue des mots de bienvenue prononcés par Amadou Dramé, Directeur entrant de l'IHA-CREPOS¹, le webinaire a débuté par une présentation intitulée « Aéroports, déguerpissement et foncier en Afrique de l'Ouest » avec une ethnographie de Dakar et Bouaké (Lamine Doumbia et Aïdas Sanogo). Il s'agissait d'analyser les effets des constructions et extensions des aéroports au Sénégal et en Côte d'Ivoire. L'aéroport international de Bouaké en Côte d'Ivoire et l'aéroport international Blaise Diagne au Sénégal jouent des rôles différents dans les deux pays : Tandis que le premier est un aéroport civil et militaire mis en place dans la deuxième ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire, le second est le premier et le plus grand

¹ Institut Historique Allemand (IHA) Centre de Recherche sur les Politiques Sociales (CREPOS)

aéroport civil Sénégalais qui a été construit dans la zone triangle entre la capitale Dakar, la région de Thiès et la ville de Mbour pour désengorger Dakar².

Cette présentation introductive précisa également les objectifs et le déroulé de l'activité sous la modération de Modou Niang. Il fallait de ce fait définir le concept au centre des échanges interdisciplinaires de trois jours pour nécessairement exprimer son caractère holiste. La définition du foncier varie selon les disciplines et l'angle de recherche adopté par chaque chercheur. Nos recherches étant principalement ancrées dans l'anthropologie politique, l'anthropologie juridique et l'anthropologie urbaine, nous nous joignons à Etienne Le Roy pour dire que « Le foncier (F) est un rapport social (S) ayant la terre ou le territoire (T) comme assise et enjeu et où les variables économiques (E), juridiques (J), et techniques d'aménagement de la nature (A) sont pondérées par le facteur politique (P) aux différentes échelles locales (l), nationale (n) et internationale (i) »³ (Le Roy 2011, 17).

La seconde présentation de la première journée du webinaire a été effectuée par Jean-Michel Attien Konan et était intitulée « Du monopole de l'Etat à une pluralité d'acteurs dans la gestion du foncier urbain en Côte d'Ivoire: quels impacts dans l'aménagement de la ville de Bouaké? ». Cette présentation s'est penchée sur le caractère inachevé de la ville de Bouaké qui représente à la fois un carrefour à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'une ville en chantier et en reconstruction (Marché superficie de 9 ha).

De 1960 à 1980 : l'Etat a pris en main l'aménagement de la ville. De 1980 à 1990, l'on observe la chute du prix des matières premières. Les lotissements initiés par les propriétaires terriens : « ils font fi de tout ce qui est règle d'urbanisme » inséré par l'Etat.

Sur 200 lotissements, seulement 30% sont approuvés par le Ministère de la Construction : révélateur de l'impuissance de l'Etat ? Exemple de la borne en zone inondable sur la photo : loti par qui exactement ?

La troisième présentation de la journée du 1^{er} Décembre 2020, effectuée par Zoubere Dialla, portait sur les « Enjeux fonciers liés à l'implantation des grandes infrastructures publiques au Burkina Faso ». L'auteur a expliqué les enjeux de la privatisation des droits fonciers lignagers et familiaux à travers des purges. Les droits fonciers qui sont source de tensions, de conflits

³ Le Roy, Étienne (2011) La terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière. Paris : LGDJ-Lextenso éd. (Droit et société, Série anthropologie). En ligne : <http://www.worldcat.org/oclc/793468137>.

du fait de la non prise en compte de préjudices (perte de services éco systémiques, attachement à un territoire) et l'exclusion de certaines catégories d'acteurs (jeunes, femmes, ressortissants) du bénéfice des indemnisations.

Quelle est la place accordée à la légitimité coutumière au niveau de la gestion foncière au Burkina Faso (depuis 2012) : les normes de la Banque Mondiale ont conduit à l'ineffectivité ou le retard dans l'acquisition des parcelles agricoles au profit des Personnes affectées par les projets (PAP). Les populations affectées par le projet sont annuellement autorisées à cultiver dans l'enceinte de l'aéroport de Donsin 5 ans après avoir été expropriées et réinstallées.

Inflation du coût à l'hectare d'une parcelle dans les terroirs environnant l'emprise de l'aéroport (400 000 XOF en 2010 et 2 500 000 XOF en 2017, soit une augmentation moyenne de 350 000 XOF l'an).

La quatrième et dernière présentation de la journée du 1^{er} Décembre, intitulée « Foncier et question de planification dans les communes périurbaines de Bamako (Mali) », a été effectuée par Fatoumata Camara. L'auteure a introduit la question de l'absence de politique de logement durable, en dehors des programmes de logements sociaux dans la ville de Bamako. Ce sont des terres qui sont soustraites à la vocation agricole mais qui restent à l'état de brousse et/ou des immobilisations du capital-terre effectuées dans ces communes.

Cette présentation analyse le rôle et l'impact de cette politique libérale de l'offre de logements sur les politiques de planification urbaine des communes périurbaines.

Lotissements massifs dans les communes environnantes de Bamako: entre pratiques économiques et stratégies défensives.

Présence d'îlots à l'allure urbaine mais qui manquent de viabilisation : futur hypothéqué

Webinaire – 02.12.2020

Cette deuxième journée commença avec la présentation de Morkéba Koté, intitulée : «Analyse de la croissance spatiale de la ville de Sédhiou et ses impacts socioéconomiques et environnementaux de 1960 à 2018 ». La présentation se focalise sur le processus de l'étalement de la ville, l'évolution du bâti et la réduction des terres de cultures.

Le Discutant (Zoubere Dialla) s'interroge sur divers points, notamment : le facteur de l'étalement décrit dans la présentation a quel impact sur l'Homme et sur l'environnement ? La

mention de la cherté de la vie, du développement du Transport et des facteurs économique débouche sur des tendances de ségrégation. Comment cela se manifeste sur le terrain ? L'évolution du bâti et la régression des terres agricoles ont quelles conséquences sur la population ? La seconde présentation de la journée du 2 Décembre s'intitulait « Les villes de Bissau et Ziguinchor : de la planification Urbaine coloniale à la Crise foncière postcoloniale: une esquisse du foncier urbain 1886-2000 ». L'auteur, Adama Cissé, introduit une perspective d'historien sur la question. Le régime foncier est entre réforme et ambivalence. Quel impact de la planification urbaine sur le foncier ? Planifier c'est prévoir et projeter à long terme.

La situation coloniale à Ziguinchor et à Bissau est marquée par l'insertion urbaine à l'européenne. La question du droit colonial qui n'est pas unanime ; les « indigènes » appliquent le droit coutumier.

Le commandant de cercle colon gère le foncier à partir de 1903. Dès lors un double système de tenure se fait observé.

Le discutant (Morkéba Koté) apprécie l'importance de la présentation qui enseigne sur l'histoire de la planification urbaine de Ziguinchor et Bissau.

Proposition des travaux de Paul Diedhiou et Coquery-Vidrovitch sur le parallélisme étatique lié à la planification urbaine pour mieux comprendre le cas de Ziguinchor.

- Comment la colonisation impacte la gouvernance foncière ? Toutes les terres urbaines de Ziguinchor sont immatriculées au nom de l'état selon la loi sur le domaine national.

Suggestion : arrêté Faidherbe de 1905, décret considéré comme le premier acte qui régit le foncier en Afrique de l'ouest. La population réagissait comment ? (Morkéba Koté).

Le colonisateur occupe la ville, exproprie les habitants par la législation de la loi 1904 et 1906. Il s'empare de 90% des terres et ne prend pas en compte le coutumier.

Le choix de Bissau et de Ziguinchor : elles ont été moins étudiée et au temps colonial les africaines n'étaient admis à la ville que s'ils apportaient quelque choses pour le colon. Perspectives historique (Adama Cissé).

La troisième présentation « Autorités traditionnelles et Gouvernance environnementale : la loi des ancêtres pour le développement local » effectuée par Ezäi Nana a mis le focus sur la loi des ancêtres pour le développement local et particulièrement la question foncière. Qu'est ce

qui fait que l'on en arrive à parler de gouvernance foncière ? La FAO décrit la disparition de l'espace forestier et l'avancée du désert.

- L'État s'est emparé de la gestion du foncier mais ne mène pas à bien sa mission.
- Au Burkina Faso l'on observe le « dualisme stérile ». Mamadou Zongo parle de la loi de l'État et de la loi des ancêtres⁴.
- Soumaré parle de la loi de gouvernance foncière qui ne fonctionne pas ni pour l'État ni pour la population. C'est le coutumier qui gère le quotidien.

Donc il faut un compromis entre la population et l'État.

En conclusion l'on note que les politiques de gestion seront efficaces en rapprochant les deux modes de gestions. La ville mange la terre rurale. La forêt classée de Gonssin au Burkina Faso fait déjà l'objet de plusieurs expropriations.

La crise de légitimité de l'état et de l'autorité locale.

Rédigée par Paul-Marie Moyenga et lue par Lamine Doumbia en raison de l'absence de l'auteur pour des raisons indépendante de sa volonté, la dernière présentation de la journée avait pour titre « Articuler législation nationale et systèmes fonciers locaux : analyse des enjeux de l'attelage à partir de l'expérience »⁵.

L'auteur s'est penché sur l'évolution de la gouvernance foncière au Burkina Faso du point de vue sociologique et a également posé la question de conciliation entre le mode de gestion coutumier et le mode de gestion étatique du foncier.

Discutant (Adama Cissé) :

Proposition de bibliographie : Etienne Sissao : comment se matérialise la conciliation du coutumier et du mode de gestion étatique sur le terrain ?

Perspective historique : au lendemain des indépendances les rapports entre l'administration étatique et coutumière de 1906, 1960, 1984 dans le contexte du Burkina. Comment appréhender le divorce et le mariage des deux systèmes ?

⁴ Zongo M., 2009, « Terre d'État, loi des ancêtres ? Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'Ouest du Burkina Faso », in Les Cahiers du Cerles, no 33.

www.hubrural.org/IMG/pdf/Terre_d_Etat_loi_ancetres_Zongo.pdf

⁵ Moyenga, Paul M. (2015) les réformes législatives en matière foncière au Burkina faso: entre ruptures et continuités dans l'action publique, In : Land tenure journal / Revue des questions foncières, FAO, pp. 45-67 : <http://www.fao.org/3/a-i5244te.pdf>

Toutes les présentations pose le problème de dualisme foncier, dualisme stérile, opposition entre la gestion coutumière et étatique, divorce et mariage alors que c'est plus que deux blocs. Le mode de gestion étatique est plus divers, muable et varié qu'il ne donne l'air. Le mode de gestion coutumier encore plus. Peut-on vraiment entretenir une dichotomie ⁶ ? (Lamine Doumbia).

Webinaire : 3/12/20

La présentation intitulée « Les conflits fonciers à Lendeng (Sénégal) » (Assane Diallo) fut la seule présentation de la dernière journée d'échanges. Elle a contribué au webinaire en analysant un litige foncier et ses acteurs dans la région de Rufisque au Sénégal.

Lendeng représente une zone spéciale puisqu'elle est la seule réservée à l'agriculture. Lendeng (commune rurale) manifeste une certaine résilience face à l'urbanisation galopante : Médiour qui était une zone voisine n'a pas pu résister à l'étalement urbain.

D'une zone indésirable à une zone convoitée qui met aux prises plusieurs acteurs dont les maraichers, la mairie de Rufisque-est, le collectif des lébous de souches, la SOCOCIM : l'ambition de la municipalité était d'ériger un pôle urbain à Lendeng afin de concurrencer le pôle urbain de Diamniadio. Une telle ambition s'inscrivait à porte à faux avec la volonté des maraichers de la zone qui cherchaient à préserver leurs exploitations.

Trois facteurs du conflit sont identifiés par l'intervenant :

- Le manque de compréhension des textes : les maraichers considèrent ces terres comme leur héritage et la mairie s'appuie sur la loi sur le domaine national pour les récupérer et mettre en œuvre son projet de lotissement.
- Etalement rapide de l'urbanisation : Lendeng, la seule zone qui résiste à l'urbanisation ; la mairie prévoit de la découper en 600 parcelles ;
Lendeng est aussi sous la menace du développement du pôle urbain de Diamniadio avec l'installation de nouvelles industries voulant acquérir plus de terres.
- Les enjeux économiques : les maraichers peuvent gagner 1 à 2 million par exploitation au moment où la mairie peut récupérer 4 à 5 million par exploitation si elle met en vente ces exploitations.

⁶ Doumbia, Lamine (2018) Une sécurisation foncière urbaine dans l'impasse – exemple de Bamako, Mali, Cologne : Rüdiger Köppe Verlag.

Les conséquences du conflit :

- Le risque d'appauvrissement des 700 ménages qui en profitent en plus des 1000 travailleurs indirects des exploitations (fournisseurs d'intrants, vendeuses de légumes...).
- La récupération politique du collectif de Lendeng qui assure la médiation entre la mairie et les maraichers.

Pour finir, notre exposant retient que des stratégies sont déployées par les acteurs pour préserver Lendeng des effets de l'urbanisation. Parmi ces stratégies, il y a l'investissement des médias pour atteindre la sensibilité des populations. L'apport de la réserve Lendeng (l'approvisionnement de certains marchés de la région de Dakar notamment celui de Castor) et l'aspect environnemental (Lendeng comme le seul poumon vert de Dakar) sont mis en avant.

Fatoumata Camara (discutant)

Elle évoque un problème similaire d'articulation et d'entente entre les acteurs locaux de son terrain de la commune de Mandé (Mali) avant d'affirmer que la problématique est originale et pertinente. Elle ajoute que l'ampleur des conflits dans les zones urbaines et rurales se dénote quasiment dans toute l'Afrique.

Quelques observations sont formulées par Fatoumata Camara qui aimerait voir dans le texte de Diallo :

- Une présentation historique de la zone d'étude afin de cerner les conflits d'intérêt ou conflits de légitimité. elle a d'ailleurs pris l'exemple d'une zone au Mali pour donner sens à son observation
- Les moyens de sécurisation
- Les enjeux
- Un approfondissement du cas des maraichers afin de ressortir les bases sur lesquelles ils s'appuient pour mettre en avant les lois coutumières.
- Le rôle de l'Etat

Les interpellations de Fatoumata Camara :

- qui sont les acteurs indirects ? Quel est leur rôle ?

- étant donné la sensibilité du terrain, comment êtes arrivé à cibler les acteurs et à collecter les données ? Comment avez-vous négocié le terrain ? A quel moment avez-vous décidé de vous engager dans cette étude ?

Pour terminer, Fatoumata Camara affirme que le travail de Diallo est intéressant et interpelle tous les scientifiques.

Conclusion générale

Après les mots de clôture de Susann Baller, Directrice sortante de l'IHA-CREPOS, les organisateurs (Aïdas Sanogo, Modou Niang et Lamine Doumbia) ont remercié tous les participants et effectué le bilan des trois jours du webinaire :

Les cas pratiques et une variété de traitement sous l'angle méthodologique. Le webinaire a pu atteindre l'objectif d'établir un réseau de jeunes chercheurs interdisciplinaire en Afrique de l'Ouest pour jeter un regard croisé sur la question foncière.

Perspectives : tenue d'un atelier en présentiel et projet de publication d'un numéro spécial

Trois points sont identifiés:

- Dualisme légalité/légitimité
- Urbanisation
- Occupation anarchique (À quoi ce terme renvoie t-il ?)

Les participants sont appelés à réfléchir davantage sur l'opposition entre droit coutumier et droit foncier étatique sachant bien que la diversité des acteurs, des règles, normes et pratiques superposées dans chaque camp est un constat réel. Entretenir une dichotomie n'est pas souhaitable de manière analytique. Il est préférable d'analyser une dynamique transversale.

Modou Niang⁷ a complété les points soulevés par Aïdas et Lamine en demandant aux participants de réfléchir sur l'identification des acteurs en utilisant les associations comme porte d'entrée afin de mettre en exergue leur rôle et les pratiques

Divers :

⁷ Niang, Modou (2019) L'Amicale socio-économique sportive et culturelle des agriculteurs du Walo (ASESCAW) : retour sur l'épisode d'une contestation de la bureaucratie : <https://ihacrepos.hypotheses.org/1493>

Dialla recommande aux participants de privilégier les cas pratiques afin d'éviter de reprendre les termes ou concepts utilisés par les journalistes et les politiques ; donc, être plus regardant sur l'usage et l'utilisation des concepts.

Camara met l'accent sur les concepts développés autour du foncier et les pratiques de légitimation comme exemple.